



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE  
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU MARDI 02 JUIN 2020

**Nombre de Membres**

- Afférents : 19  
- En Exercice : 19  
- Présents : 17  
- Ayant pris part : 18

L'an deux mille vingt et le mardi deux juin à vingt et une heures zéro minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est **réuni exceptionnellement à la Salle Polyvalente** de Montredon-Labessonnié, **en séance avec public restreint**, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

**Date de convocation**  
26/05/2020

**Présents** : M. CHAMAYOU Jean-Paul ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Christian BAÏSSE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Daniel CAMP ; Mme Pauline MARCOU MADER ; M. FRANCO David ; Mme BARNA-LEGRAND Pascale ; M. BRU Jean-Marie ; M. DERUS Raoul ; Mme HUET Claude ; M. JAME Alain ; Mme LAGARDE Vanessa.

**Date d'affichage**  
26/05/2020

**Excusé représenté** : M. Jean-Pierre LESCURE (représenté par M CHAMAYOU).

**Absente** : Mme COUTAREL Aline.

M. Alain JAME a été nommé Secrétaire de Séance.

**Délibération N°2020-48 : CNAS : désignation du délégué du personnel**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 27 juillet 2011 par laquelle le Conseil municipal avait décidé de l'adhésion de la Commune au CNAS (Centre National d'Action Sociale) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Il précise qu'il convient de désigner un représentant du personnel au CNAS, Monsieur le Maire propose de désigner Madame Martine COMBES.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité : valide la désignation de Madame Martine COMBES en tant que délégué du personnel auprès du CNAS.

*Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Paul CHAMAYOU.

